

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT
MJC/SC

COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 HARDT NORD

Date : 5 octobre 2004

Présidence : M. Bernard ROUDIL, Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin

Lieu : Salle polyvalente à HIRTZFELDEN

Participants et excusés : cf. listes jointes

Documents annexés : (ces documents ont été distribués en début de séance)

- partie 7 du DOCOB : évaluation du coût global par année
- tableau (n°15) comparatif des méthodes de restauration et d'entretien des pelouses xérothermiques 1^{ère} partie du DOCOB (diagnostic)
- cahier des charges des mesures types pour les contrats forestiers.

Début de la séance : 14 h 45

Après avoir remercié Monsieur le Maire de Hirtzfelden pour son accueil, **Monsieur Bernard ROUDIL** introduit la séance en précisant que le document d'objectifs est arrivé à sa phase terminale. L'historique de la procédure fait apparaître un travail de qualité et de concertation au travers de différentes étapes interactives au cours desquelles ont été réalisés des inventaires socio-économiques et environnementaux avisés.

L'ordre du jour de cette réunion comporte :

- un rappel des fiches actions du DOCOB,
- un examen du cahier des charges des mesures types pour les contrats forestiers.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que l'étape suivante sera la validation par Monsieur le Préfet sous la forme d'une « note inter-services » qui rendra ainsi le DOCOB opérationnel et permettra d'engager les premiers contrats dès 2005.

1. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (RAPPEL)

L'opérateur de cette réunion étant l'ONF, Monsieur LIENARD rappelle :

Pour ce qui concerne 2004 :

- en avril - présentation de la version 2 du DOCOB contenant les parties 1 (diagnostic), partie 2 (objectifs retenus) en intégralité et partie 3 (programme d'actions) partiellement. Cette version 2 du DOCOB a été validée par le comité de pilotage.

➤ en juin – réunion d'un groupe d'experts (spécialistes scientifiques en matière de faune et de flore) pour une relecture du document et de ses compléments.

Monsieur LIENARD précise les derniers changements de surface : ajout de terrains militaires pour un total de 6000 hectares.

Présentation des parcelles cadastrales : (documents annexés à l'invitation)

➤ Toutes les parcelles cadastrales ont été relevées : parties en forêts et friches et les parcelles cultivées :

- au niveau des habitats – charmaies, pelouses intra forestières, les pelouses à orchidées étant inexistantes.
- présentation de la carte des habitats forestiers chênaies, charmaies et des habitats de pelouses intra forestières.

Globalement la majeure partie du site est en bon état de conservation, hormis ponctuellement la présence de plantations de pins et de robiniers.

Les pelouses intra forestières ont bénéficié d'inventaires en amont du programme LIFE nature. Elles ont été traitées dans le cadre du programme LIFE ou sont gérées dans le cadre de conventions tripartites (26 ha ont été inventoriés vers 1999, les travaux de restauration effectués dans le cadre du LIFE ont augmenté la surface ouverte de 15 ha).

Examen des nouveaux documents :

➤ Cf le tableau comparatif n° 15 version 3 (remis en séance) - un nouvel axe est préconisé à savoir le pâturage pour l'entretien de ces pelouses. Cette proposition fait partie des orientations prévues par le DOCOB.

➤ Document page 44 - partie 7 du DOCOB - évaluations du coût global

Les indicateurs figurant dans le tableau bilan sont ceux qui figurent dans les fiches actions.

Les pelouses inventoriées et ayant fait l'objet de travaux de restauration ou d'entretien sont suivies et les données les concernant sont mises à jour régulièrement dans une base de données informatique très complète. A partir de cette base, des fiches individualisées seront éditées et annexées au DOCOB. Pour chaque pelouse, un plan et une photographie de l'état zéro ont été réalisés et seront fournis sous forme de CD Rom.

Précisions : les travaux prévus feront l'objet d'une mise à jour personnalisée. Chaque année, un bilan sera réalisé dans le cadre du comité de pilotage pour suivre la réalisation des actions du DOCOB. La liste des travaux réalisés et leur évaluation apparaîtront dans le DOCOB 2011/2017 qui, à partir du constat établi, déterminera le programme suivant.

Madame CLAUDEL apporte quelques précisions à cet exposé :

Cette démarche d'évaluation est importante pour la mise en œuvre du DOCOB. Elle est destinée à évaluer l'efficacité des mesures de gestion et, entre autre, des coûts de restauration et de leur respect des orientations de Natura 2000 (conservation des habitats et d'espèces d'intérêt communautaire).

Première question : Ratio du coût par hectare (soulevé par Alsace Nature): Est évoqué le problème du ratio global pour l'entretien - combien la collectivité engage t-elle ? - au cours des siècles des actions anthropiques ont assuré l'entretien, à savoir le pâturage.

Réponse de Monsieur LIENARD :

Il est rappelé que beaucoup de ces pelouses ne sont pas réellement naturelles car elles ont toujours été entretenues par l'Homme (pâturage). Il est certain que si l'on ne fait rien, ces pelouses vont disparaître : en 50 ans les pelouses ont disparu. Or, ces milieux sont d'une grande richesse patrimoniale écologique. La reprise d'une certaine forme de pâturage est bien envisagée par le DOCOB.

Le coût dépend du mode de gestion utilisé : Cf fiche action 2.3 « entretien des clairières et corridors » où figurent les références de coûts.

Coût global DOCOB : 50 000 € par an pour 6000 ha du site + animation + information du public + évaluation des actions effectuées.

Cette somme peut paraître conséquente dans l'absolu, mais au vu des 6000 ha du site, elle peut être jugée « modeste ».

Deuxième question : Le zonage est-il susceptible d'évoluer ?

Réponse de **Madame CLAUDEL** :

Aujourd'hui, la proposition de périmètre du site est en cours d'examen par la Commission Européenne, qui devrait désigner officiellement le site dans les mois à venir pour être notifiée.

Pour ce qui concerne la région biogéographique « continentale » à laquelle est rattachée l'Alsace, la Commission Européenne a estimé que la France est « insuffisante » pour une quarantaine d'espèces et d'habitats. Toutefois, l'Alsace présente une insuffisance uniquement pour 5 espèces et 2 habitats qui ne concernent pas directement la Hardt. En conséquence, le site ZSC Hardt Nord ne devrait pas être concerné par une mesure d'extension.

Troisième question : Quelle est la distinction entre le dispositif Natura 2000 et le programme LIFE ?

Réponse : Natura 2000 est une initiative européenne pour le maintien de la diversité biologique fondé sur deux directives européennes (directive Oiseaux de 1979 et directive Habitats de 1992). Il s'agit d'un réseau comprenant un ensemble de sites à l'échelle européenne.

Le programme LIFE est un outil financier engagé pour faire des études et des travaux sur des sites Natura 2000, limité dans le temps (fin en novembre 2004 et non reconductible).

Le programme LIFE a été un catalyseur qui est actuellement terminé, un programme qui a anticipé le DOCOB et qui a apporté une possibilité de réaliser des inventaires et des travaux qui ont servi au DOCOB.

Les moyens seront désormais différents – tous les propriétaires sur des sites Natura 2000 vont pouvoir contractualiser avec l'Etat pour mettre en place des mesures sur leurs parcelles et obtenir ainsi des subventions d'origines diverses.

Quatrième question : La carte de l'état de conservation des habitats présentée a-t-elle été validée par le groupe de travail ?

Réponse de l'opérateur :

Monsieur LIENARD rappelle, d'une part, que l'état de conservation a été validé précédemment par le comité de pilotage et que, d'autre part, cela a été expliqué et discuté au sein du groupe d'experts en juin 2004.

A la question du Conservatoire des Sites Alsaciens sur la notion de « pelouse entretenue durant le LIFE », il précise qu'il s'agit de pelouses qui ont fait l'objet d'entretien depuis 1999, et dont l'état de conservation peut, de ce fait, être jugé bon.

A la question du Conservatoire des Sites Alsaciens souhaitant connaître précisément quels critères utilisés pour déterminer les états de conservation, l'opérateur répond que l'utilisation de critères trop fins peut s'avérer dangereuse (tel que cela a été le cas pour d'autres sites Natura 2000). En outre, il rappelle que ces états sont fondés sur des inventaires très approfondis.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que l'on dispose aujourd'hui d'un état précis qui sert d'état de référence, il y aura une évaluation des données au bout de 6 ans.

Le classement des données constitue une base de référence pour 2004 et est nécessaire pour la signature des contrats.

SONT ENSUITE ABORDES LES GRANDES LIGNES DU CAHIER DES CHARGES ET
LES ELEMENTS DU CONTRAT.

**2. PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES DES MESURES TYPES
POUR DES CONTRATS FORESTIERS, PAR LA DIREN ET L'ONF**

Dans le cahier des charges sont inscrites des mesures qui pourront être menées dans le cadre d'un contrat.

Le contrat est un engagement du contractant sur des pratiques rémunérées mais aussi sur « des bonnes pratiques » non rémunérées.

La DIREN rappelle que le cadre réglementaire des contrats Natura 2000 doit faire l'objet d'un complément sous forme d'une circulaire du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans les prochains mois.

Le DOCOB doit comprendre un cahier des charges des mesures types qui sera annexé à tout contrat.

Le comité de pilotage de ce jour a pour objectif de valider les engagements techniques. Concernant les aspects de procédure ou les points techniques, le cahier des charges pourrait subir quelques modifications de forme qui ne changeront en rien les engagements techniques qui reprennent les actions proposées dans le DOCOB et répondent aux objectifs retenus pour le site.

Intervention de Monsieur ONIMUS (Maire de Rumersheim le Haut – Président de la Communauté de Communes Essor du Rhin) :

Pour exprimer, avec insistance, son attente de preuve de l'antériorité de l'engagement de l'Etat dans l'acte de contractualisation avec l'ONF, exploitant des forêts domaniales.

Précision de Madame CLAUDEL :

Le contrat est d'une durée minimum de 5 ans et cette procédure a été calquée sur le modèle des aides du monde agricole (aides PAC).

En ce qui concerne le contenu du cahier des charges des mesures types proposé en séance, il s'agit de valider les engagements techniques des mesures.

Monsieur le Secrétaire Général. souligne l'importance de la méthodologie :

Quand les compléments d'information seront connus, il est important de savoir :

- **Qui** est le service instructeur qui pourra aider le contractant dans sa démarche, c'est l'attente des futurs contractants (à priori la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt est annoncée et travaille déjà en collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement sur ce point)
- **Qui** est le responsable de l'animation : La première phase qui se termine aujourd'hui était une phase de présentation, la 2nde phase sera une phase d'animation et de mise en oeuvre.

La procédure devra être bien précise à l'attention de tous les contractants – animation personnalisée. En particulier, l'opérateur pourra organiser des réunions techniques pour présenter aux communes les modalités des contrats.

La DDAF, service instructeur, envisage d'élaborer un manuel de procédure identique à celui des forêts.

CONCLUSION DE MONSIEUR BERNARD ROUDIL, SECRETAIRE GENERAL

Le contrat est l'outil de mise en œuvre des mesures du DOCOB qui permet une rémunération contre des engagements en faveur du site.

Aussi, dans un souci de clarification, il convient que chaque membre du comité de pilotage se prononce sur les actions du DOCOB et sur le cahier des charges qui doivent être totallement validés.

A cette fin, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de ce relevé de conclusions, chacun des membres est invité à faire retour à l'Office National des Forêts - 22, route de Herrlisheim - 68020 COLMAR CEDEX de ses éventuelles observations et ce n'est qu'à partir de l'accord écrit clairement formulé par chacun des membres auprès de l'ONF (qui est chargé de les collationner), que le DOCOB sera considéré comme validé.

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général, un nouveau comité de pilotage sera programmé début 2005 pour confirmer officiellement la mise en application du DOCOB .

La séance est levée à 16 h 25 et suivie d'une visite guidée sur le terrain.

Le Président,



Bernard ROUDIL

P.S. : "Suite aux discussions lors du COPIL et lors de la visite sur site, concernant l'évaluation de l'état de conservation des pelouses, un additif est joint à cet envoi qui fait état de corrections apportées au paragraphe 2.3.3 de la Première Partie (page 17), et du tableau 12 correspondant."




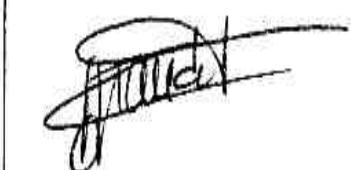



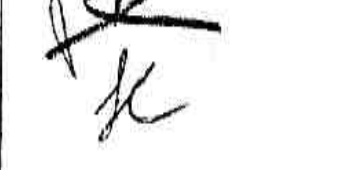


Comité de pilotage du site NATURA 2000 HARDT NORD

Mardi 5 octobre 2004 à 14 h 30

Salle polyvalente (salle « miroir ») d'HIRTZFELDEN

LISTE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
ROUDIL	Bernard	Secrétaire Général Fédération 68	
LIENARD	Bruno	ONF Agou Colmar	
CAUDEL	Marie-Hélène	DIREN Alsace	
KIEFER	ANDRÉ	GENIE MILITAIRE Strasbourg	
SELIG	Freddy	Adj. au Maire JEBSHEIM	
SCHULLER	Jean-Marc	Maire de SUNDHOFFEN	
FUCHS	Emile	Adj. Appenweier	
WIEDER	J-Pierre	Maire de Niedertzen	
MASSON	Henni	Maire de Roggenbause	
BRUN	Bernard	Adj. Maire BURGERSHEIM	
FOECHTERLE	Alain	Maire FESSENHEIM	
GUTLEBEN	François	Adjoint HIRTZFELDEN	
FALCONNEAU	Amy	DDE	
SCHIRMER	Raymond	Alma Nature 68	
ZWINGELSTEIN	Daniel	Adjoint de WIDENSDEN	
SCHATI	Jean-Paul	Adjoint-Dessenheim	
HIEHE	Hubert	CG 68 Lauf. Amwack	

NOM	PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
FRICHER	Jean Paul	Maître de Wolfersrieden	
GLOSS	Francis	Fédérateur des Chasseurs	
HEBDING	Jean	Adjoint OBERENTZEN	
DESTRIEUX	Bernard	Conservatoire des Sites Albaniens	
GRANDET	Gaëlle	Attachée scientifique - Conservatoire des Sites Albaniens	
ONIKWS	Antoine	Maître de Rummelstein de Haut Rhin	
MAURON MAURON	Nicolas	ONCFS	
HENNEBAU	David	ONCFS	
CHUNETTE	Nicolas	Prof 68 BUE	
CAZORLA	Sophie	Préfecture 68 - BUE	
CRISAN	Pierre	DDAF	

**COMITE DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 HARDT NORD
réunion du 5 octobre 2004**

Liste des personnes excusées

- M. Eric STRAUMANN, Conseiller Général du canton d'Andolsheim
- M. Michel HABIG, Conseiller Général du canton d'Ensisheim
- M. le Maire de BALGAU
- M. le Président du Syndicat Intercommunal pour le plan d'aménagement Colmar-Rhin-Vosges
- M. le Président de l'association des Jeunes pour la nature
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux– Alsace